



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/238
19 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 19 MARS 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU KENYA AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte du communiqué du Sommet du Comité de Nairobi II sur la crise dans la région des Grands Lacs (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Njuguna M. MAHUGU, OGW

ANNEXE

Communiqué publié à Nairobi le 19 mars 1997 par le Sommet du Comité de Nairobi II sur la crise dans la région des Grands Lacs

1. À l'invitation du Président Daniel T. arap Moi de la République du Kenya, les chefs d'État et de gouvernement constituant le Comité des Quatre tel que prévu par le Sommet de Nairobi II du 16 décembre 1996, à savoir le Président Robert Mugabe de la République du Zimbabwe, le Président adjoint Thabo Mbeki de la République d'Afrique du Sud représentant le Président Nelson Mandela, le Premier Ministre Peter Mafany Musonge représentant le Président Paul Biya de la République du Cameroun, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, se sont réunis à Nairobi le 19 mars 1997 en vue d'appliquer l'initiative sur l'est du Zaïre. Le Président Pascal Lissouba de la République du Congo et le Premier Ministre Kengo wa Dondo de la République du Zaïre qui avaient été spécialement invités, ont participé à la réunion.
2. Ont participé également au Sommet le Secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, et l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.
3. Le Sommet a examiné l'évolution de la situation dans la région depuis Nairobi II et s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration rapide de la situation dans l'est du Zaïre, en particulier la continuation des pertes en vies humaines et de la souffrance des réfugiés, des personnes déplacées et des autres victimes du conflit, ainsi que la destruction des biens et des infrastructures.
4. Le Sommet a demandé instamment à toutes les parties de n'épargner aucun effort pour faciliter l'accès à l'assistance humanitaire et a invité les organismes des Nations Unies et les autres organisations humanitaires à fournir cette assistance.
5. Le Sommet a réaffirmé sa volonté d'assurer le respect de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Zaïre, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'OUA.
6. Le Sommet s'est félicité de la participation du Zaïre et a réaffirmé qu'il était résolu à s'efforcer d'instaurer la paix en parvenant à un règlement durable de la crise.
7. Le Sommet a réaffirmé qu'il était nécessaire d'appliquer d'urgence le plan de paix OUA/ONU comme prévu dans la résolution 1097 (1997) du Conseil de sécurité en date du 18 février 1997. Il s'est félicité du fait que le Gouvernement zaïrois ait souscrit au plan et il a pris note aussi du fait que l'autre partie l'avait accepté en principe. Le Sommet a demandé instamment à toutes les parties au conflit d'accepter et d'appliquer le plan de paix sans condition.
8. Le Sommet a demandé instamment aux parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités et de créer l'environnement nécessaire pour faciliter un règlement négocié.

9. Le Sommet a décidé que les efforts diplomatiques devraient être intensifiés en vue de rechercher un règlement durable à la crise zaïroise et il a demandé instamment que, ce faisant, toutes les initiatives soient coordonnées et il s'est félicité dans ce contexte du prochain sommet extraordinaire de l'organe central de l'OUA qui doit se tenir à Lomé le 26 mars 1997.

10. Le Sommet a souligné qu'il est important de créer un mécanisme de suivi de la mise en oeuvre du plan de paix OUA/ONU. Dans ce contexte, le Sommet a souligné qu'il est important que l'Afrique apporte personnellement une contribution importante à ce mécanisme. Le Sommet invite la réunion de l'organe central du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits qui doit se tenir à Lomé le 26 mars 1997 à aborder cette question.

11. Le Sommet a exprimé sa gratitude au Président Daniel T. arap Moi et au Gouvernement et au peuple kényens pour avoir accueilli la réunion et pour leur accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils ont accordée aux délégations.
